

Conseil d'administration de l'École professionnelle d'Armentières. — Le Préfet du Nord est rendu à Armentières mercredi après-midi, à l'effet de prendre part aux délibérations du Conseil d'administration de l'École professionnelle. MM. Henri Chas, maire d'Armentières, adjoint, et M. L. Lallemand, directeur de l'École, assistent également à cette réunion.

Les Concours d'Armentières. — Le Bureau du Comité agricole de Lille informe MM. les Exposants des Concours d'ensemencement qui doivent commencer un samedi, 12, rue de Paris, à Lille, le certificat d'inscription aux Concours d'Armentières à garder avec soin et à présenter à l'entrée de l'exposition. Les exposants ont été avisés par la Direction des Bourses, à Lille, et bon vu de ces ordres dans les différents bureaux de la région pour faciliter l'accès du Concours aux exposants. Les exposants ont obtenu le certificat d'admission délivré par le Comité.

Parallèle déposé et été fait après de l'École d'Armentières pour éviter le consanguinisme des races de vaches.

Les Inondations de Valenciennes. — M. Malin, député du Nord, a déposé à la Chambre une proposition de loi tendant à l'octroi d'un crédit supplémentaire de 500.000 francs destinés à venir en aide aux victimes des inondations dans l'arrondissement de Valenciennes.

Chemins de fer du Nord. — Les modifications de trains de voyageurs rendues nécessaires par les dérangements des trains de balais du soir sont les suivants : le 29 juin en lieu de la 7e juillet.

Ponts et chaussées. — Mme Dupont, née Eugénie Voté, est nommée gardienne des bureaux de la Direction des Ponts et Chaussées, à Paris, le 1er juillet, en service de Paris de Bercy.

M. Alexandre Rellor, nous informant des ponts et chaussées de Valenciennes, a été nommé directeur des travaux publics des colonies, en service de Paris, le 1er juillet, dans le département du Pas-de-Calais, en service métrique, au remplacement de M. Depoix.

Aux mines de Lens. — M. Cavellor, ancien ingénieur du corps des mines à Arras, actuellement directeur des mines de la Société métallurgique de Pont-à-Mousson, vient d'être nommé sous-directeur des mines de Lens.

Postes et télégraphes. — Sont nommés administrateurs les postales dont nous avons parlé : M. L. Verrière, à Tournai; M. L. Verrière, à Valenciennes; M. L. Verrière, à Cambrai.

DANS L'ARMÉE

Le concours du tir militaire. — Succès de 43e d'Artillerie. — Au concours de tir des délégations militaires (division), organisé à Nancy, le 25e bataillon de chasseurs de Saint-Mihiel, soutient à leur tête avec 21 points. Puis vient le 80e d'Artillerie, de Lille, avec 200 points.

Année active. — Nominations. — Casimir, — Est nommé à grade de capitaine, M. de Gland de Montfort, lieutenant au 9e régiment de chasseurs, affecté au 2e régiment de base.

Arrière. — Sont nommés à la première classe de leur grade : les capitaines 3e MM. Lavielle, du 1er régiment; Fichant, du 2e régiment (Dunkerque); Garrabou, du 2e régiment; Barboulet, officier d'habillement du 1er régiment; et les lieutenants en second : MM. Manassiez, du 1er bataillon (Boisgarny); Weidrich de Mont-Remy, du 1er bataillon.

Trains de équipages. — Est nommé à la première classe de son grade M. le capitaine Beaume, du 1er escadron, classé au 10e escadron pour commander la 11e compagnie à Toul.

Emplois d'artillerie. — M. Fouquet, officier d'état de 1re classe des troupes de cavalerie, est classé à la sous-direction des troupes de cavalerie.

Trains de équipages. — M. Sandemont, lieutenant en 1er escadron, est nommé trésorier adjoint escadron.

Au grade de chef de bataillon, M. Paulin de Méry, affecté au 170e; M. Angier, de 130e, affecté au 8e.

Au grade de capitaine, M. Focmel, du 10e bataillon de chasseurs, affecté au 11e; M. Prie, du 9e, affecté au 3e; M. Lagnand, du 4e, affecté au 12e; M. Sharma, du 10e bataillon de chasseurs, affecté au 8e; M. Dupuy, du 4e, affecté au 10e; M. Couron, du 2e, affecté au 14e; M. Jan, du 8e, affecté au 10e; M. Thomas, de 43e, affecté au 3e.

Au grade de lieutenant-colonel, M. Martin de Bouillon, du 10e bataillon, affecté au 21e dragons.

Au grade de capitaine, M. Saint-André, du 4e bataillon, affecté au 30e dragons; M. de Lastrange, du 10e bataillon, affecté au 2e dragons.

Artillerie. — Chef d'escadron : M. Lablanc, du 27e, affecté au 20e; officier d'administration de première classe : M. Dado, officier de 2e classe aux ateliers de Douai.

Officier d'administration de 2e classe : M. Lemaire, officier de 2e classe détaché à la commission d'armes de Calais.

Général. — Sont promus : Au grade de chef de bataillon, M. Bregnon, du 3e, maintenu au 1er régiment.

Officiers d'administration d'artillerie. — Sont promus : Au grade d'officier d'administration de 1re classe, M. Dado, de l'atelier de Douai, maintenu.

Trains de équipages. — Est promu : Au grade de capitaine, M. Fontaine, du 1er escadron, maintenu.

Vétérinaires militaires. — Est promu : Vétérinaire en chef, M. Tasse, du 31e dragons, classé au 15e d'artillerie.

Général. — Est promu : Au grade de lieutenant-colonel, M. Rousselet, à Etampes, détaché pour Lille.

Intendance. — Est promu officier d'administration principal, M. David, du 1er corps, détaché pour Lille.

Officiers militaires. — Sont promus : Ouvrier d'Etat de 2e classe, Malmont, de la 3e compagnie d'artillerie, classé à la direction de Dunkerque;

Cheministe, M. Fontaine, du 1er escadron, maintenu.

Mutations. — Infanterie. — Sont effectués : MM. les capitaines de Préval, du 33e en 97e; M. de la Motte, du 33e en 97e; M. le capitaine Lemaire, du 8e, passe au 2e régiment.

MM. les capitaines Lemaire, de 1899, passe au 8e; Ungere, du 43e, passe au 7e; Serre, du 110e, passe au 31e; Sarran, du 31e; Honziol, du 3e, passe au 70e; Le Guerranno, du 14e, passe au 12e.

MM. les capitaines Pinon, du 1er régiment, passe au 2e de ligne.

Chronique Minière

RAPPORTS DE DÉLÈGÉS MINÉRIERS

Mines d'Anzin. — Fosse Casimir Périer. — On a pu constater le retour d'air de la trémie combinée de 500 à 600. Visibilité laiteuse et les vents du sud-ouest ont été observés au 1000 mètres de la trémie combinée.

Les puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.

Le puits-poches de la rue des Arts. — M. Verin, juge d'instruction, a été nommé à la direction de la rue des Arts.